



COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE ACCUEILLANTE SASKATCHEWAN

# LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE

2024

**GRAVELBOURG**

**MOOSE JAW**





## MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

envers l'initiative de la Communauté francophone accueillante

Le Conseil consultatif communautaire a pour mission de réunir les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative des Communautés francophones accueillantes (CFA) à Moose Jaw/Gravelbourg. Il a pour objectif de s'assurer que le projet CFA et ses activités correspondent aux besoins des nouveaux arrivants francophones. Ces derniers sont au cœur de l'initiative, et les activités et les événements sont faits pour et avec les nouveaux arrivants au sein des communautés.

À ce titre, la CFA mise sur une collaboration participative valorisant la connaissance des communautés de Moose Jaw et de Gravelbourg, la compréhension du parcours des nouveaux arrivants, en ce qui a trait à l'immigration, à l'intégration et à l'établissement afin d'enrichir le projet CFA et viser à l'épanouissement constant de son public.

Les membres du Conseil consultatif communautaire participent collectivement à la création d'un environnement accueillant, respectueux et engageant dans lequel les nouveaux arrivants d'expression française se développeront pleinement. Leur mission est d'apporter des solutions innovatrices, appréhender les besoins et appuyer le développement de stratégies qui favoriseront la rétention, l'intégration, et le bien-être des nouveaux arrivants au sein des communautés francophones désignées.

Dans un souci de suivi et de concertation, ledit Conseil se réunit de deux à trois fois par année afin de :

- Faire un état des lieux en analysant les besoins (données probantes) et identifiant les lacunes au sein de la communauté en lien avec les caractéristiques d'une communauté accueillante



- Établir les priorités pour la communauté accueillante qui seront prises en compte dans le plan communautaire
- Solliciter et examiner des propositions et faire des recommandations aux RIF/identifier des activités/projets selon chaque caractéristique et venant constituer le plan communautaire, accompagné du financement requis
- Représenter les intérêts de la communauté francophone
- Établir des partenariats de réussite
- • Faire le suivi des activités, une fois qu'elles seront mises en oeuvre, pour la durée de l'initiative

Le Conseil est représentatif de la diversité de la communauté francophone de Moose Jaw/Gravelbourg, et se veut inclusif. Les membres du conseil collaborent en toute transparence et communiquent régulièrement entre eux, en partageant toute information pertinente liée au projet. Son mandat est limité à l'initiative des communautés francophones accueillantes à Moose Jaw et Gravelbourg et son champ d'action est lié aux localités des deux communautés.

Le conseil tient compte des résultats de l'évaluation mise en place et participe à l'amélioration continue du projet. Il représente, en cas de besoin, la communauté francophone de Moose Jaw/Gravelbourg durant les événements locaux, provinciaux ou nationaux, en lien avec l'initiative.

## COMPOSITION

La composition des CCC devrait refléter autant que possible une représentation des secteurs clés de la communauté impliqués ou qui sont concernés par les questions de l'immigration francophone, incluant les secteurs suivants :

- Organisations communautaires/Organisations sans but lucratif/associations ethnoculturelles
- Secteur privé

- Fournisseurs de services
- Partenaires municipaux
- Partenaires F/P/T
- Des personnes de la communauté qui ont été à un moment donné nouveaux arrivants (qui ont des connaissances expérientielles en matière d'intégration)/ nouvel arrivant récemment établi (qui a une connaissance/expérience récente des défis de l'établissement/l'intégration).

Les membres ne sont pas rémunérés pour participer au CCC.

Les membres sont suggérés/proposés par les RIF ou par manifestation/appel d'intérêt.

Les membres sont choisis en fonction de leurs expérience, de leur connaissance du milieu, de leur compétence ainsi que leur expertise afin d'apporter une valeur ajoutée au CCC.

**Il n'y a pas de restriction pour inclure ou pas une personne dans le comité, par contre celle-ci doit avoir une valeur ajoutée et sa présence doit refléter les intérêts de la communauté francophone.**

Idéalement, il est recommandé que le CCC se compose de cinq à sept membres afin de favoriser une bonne dynamique de groupe.



## FONCTIONNEMENT ET RÉUNIONS

Le Conseil se réunit de manière régulière, en moyenne **deux à trois fois par année**. Les réunions se déroulent **en français**.

Les réunions du conseil peuvent se dérouler lorsqu'au moins les deux tiers des membres sont présents.

**Une fois le CCC mis en place, les membres se réuniront pour décider de façon plus spécifique de leur mode de fonctionnement** (fréquence de réunion, désignation d'un président, co-président et secrétaire, langue de travail).

Cependant tout CCC doit répondre aux lignes directrices de fonctionnement suivantes :

- S'assurer d'avoir un processus de prise de décision basé sur le consensus afin de mieux prendre en compte les avis et les préoccupations de chaque membre.
- Tenir une session d'intégration des membres, c'est-à-dire une séance d'orientation de chaque nouveau membre du CCC sur leurs rôles et responsabilités, la prise de décision par consensus et l'équité. En plus de mieux se connaître, cette activité permet aux membres de renforcer leurs compétences en matière d'engagement et de participation communautaire.
- Se réunir de façon régulière selon des dates convenues et préétablies ensemble.
- Le secrétariat/ l'organisation logistique des rencontres du CCC est assuré par le RIF
- S'assurer d'avoir des comptes rendus de chaque rencontre du CCC qui seront partagés avec la communauté

Chaque CCC est appelé à établir une procédure visant à pallier aux absences aux réunions, cela est particulièrement important lors de réunion où il y aura une prise de décision concernant les activités/projets à retenir dans le cadre de l'initiative des communautés accueillantes.

- Certains CCC pourraient choisir d'avoir des suppléants pour chacun de leurs membres. Le suppléant désigné remplacera le membre lorsque celui-ci est dans l'impossibilité d'assister à une réunion.
- Chaque CCC pourrait également établir une procédure de remplacement lorsqu'un membre démissionne, ou encore pour pallier à des cas d'absentéisme répétés.

### **Éligibilité des coûts pour les membres du CCC**

Les membres du CCC ne reçoivent pas d'allocations ou des honoraires en raison de leur participation au conseil consultatif. Toutefois, ils peuvent être indemnisés pour les frais de voyage<sup>3</sup> et les dépenses liées à leur participation aux réunions du CCC

## **COORDINATION**

La coordination du CFA assure la coordination des réunions du Conseil.

À ce titre :

- Il accompagne et appuie le Conseil, notamment en développant les ordres du jour et le contenu des rencontres ;

- La coordination CFA assure l'organisation logistique des réunions
- La coordination coordonne le déroulement des réunions (suivi de l'ordre du jour, animation des échanges, respect du temps) ;
- La coordination anime le conseil consultatif, en fonction des ordres du jour
- La coordinatrice rédige les relevés de décision et l'envoi aux membres au plus tard 15 jours après la rencontre.



## **RÔLE DU CCC ENVERS LES ORGANISMES FINANCÉS**

par Immigration, Réfugiés et  
Citoyenneté Canada

- Il aiguille et réfère activement les immigrants francophones, avec qui il est en contact, vers les services et activités de la CFA Moose Jaw/Gravelbourg ;
- Il participe aux consultations et il partage sa connaissance du contexte local, ses réseaux communicationnels et contacts locaux et toute autre information pertinente pour enrichir les services et activités, afin de répondre au mieux aux besoins des nouveaux arrivants francophones ;
- Il suit l'évolution des besoins des immigrants francophones et, le cas échéant, émet des recommandations afin d'adapter au mieux les services et activités selon les besoins identifiés ;
- Il vérifie l'avancement des activités par rapport au Plan communautaire et, le cas échéant, émet des recommandations pour favoriser l'atteinte des résultats visés ;
- Il offre un cadre de concertation pour examiner les éventuelles évolutions des priorités, développer des solutions et faciliter la prise de décision;
- Il assure la mobilisation des immigrants francophones au sein des communautés pour participer aux activités mises en œuvre par la CFA (ex. : consultations) ;
- Tout au long de l'initiative, il informe la CFA de tout besoin d'appui ou de formation complémentaire, afin de permettre l'atteinte des résultats visés ;

## MANDAT DES MEMBRES

Les membres du conseil sont engagés pour toute la durée du projet, à savoir quatre années.

Les membres représentant une personne morale siégeant au titre de personne morale. Le Conseil peut comprendre des membres qui siègent à titre personnel (exemple : une personne représentant les nouveaux arrivants francophones à Moose Jaw/Gravelbourg).

Chaque organisme membre peut, s'il le souhaite, désigner une personne titulaire et une personne suppléante pour participer au Conseil. Les suppléants sont invités à participer aux réunions du Conseil. Seuls les titulaires ont le droit de vote.

Si un membre souhaite quitter le Conseil, la démission doit être discutée avec les autres membres et les conséquences doivent être anticipées et assumées par le membre démissionnaire, et acceptées par le Conseil.

Si le Conseil souhaite se séparer d'un de ses membres, cette décision doit être discutée collégalement, et les conséquences doivent être anticipées et assumées par le Conseil.

Toute décision ayant pour finalité le départ d'un des membres du Conseil doit être prise avec recul, mesure, dans la bienveillance et le respect de chacun, et avoir un impact minimal sur la cohésion des communautés de Moose Jaw et Gravelbourg, et sur la qualité du projet dans le cadre de l'Initiative des communautés francophones accueillantes à Moose Jaw/Gravelbourg.



## CONFLITS ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les actions et les prises de position du Conseil doivent en tout temps refléter et considérer prioritairement les besoins des immigrants et de la communauté. Les besoins financiers et opérationnels des organismes ne doivent en aucun cas interférer dans la réalisation du mandat du Conseil.

Les membres en situation de conflit d'intérêts réel et/ou apparent tel que défini par une référence acceptée (IRCC) devront le déclarer et se retirer de la prise de décision.

En cas de conflits entre les membres du Conseil ou entre les acteurs impliqués dans l'initiative des communautés francophones accueillantes à Moose Jaw/Gravelbourg, le règlement se fait prioritairement à l'amiable. L'ACF peut être sollicitée pour assurer la médiation, au besoin.

Tout conflit doit se régler dans le respect et la dignité de chacun, et en toute transparence.

## LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE (CCC)

Le conseil consultatif communautaire **EST**

- Un mécanisme de participation et d'engagement communautaire formé uniquement dans le cadre de la Communauté francophone accueillante
- Un groupe noyau de personnes et d'organismes engagés pour initier la démarche/l'initiative du CFA
- Représentatif du CFA choisi, et inclusif

- Responsable d'établir les priorités pour la CFA et d'identifier les activités/projets/coûts et de faire des recommandations à ce sujet (recommandations d'activités à inclure dans le plan d'activités communautaire)
- Un intermédiaire entre les partenaires locaux et la CFA pour la transmission de l'information concernant l'état d'avancement de l'initiative
- Une structure formelle, auquel le Ministère d'IRCC ne délègue pas d'autorités financières;
- Impartial et fondé sur le leadership partagé pour faire avancer l'initiative des CFA ;
- Une structure dont les membres agissent au titre de bénévole, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas rémunérés pour leur participation au CCC

### Le conseil consultatif communautaire **N' EST PAS**

- Un conseil d'administration
- Une réplique du Réseau en immigration francophone et ne remplace pas la coordination du Réseau en immigration francophone ni les comités existants
- Une structure de direction ou un comité directeur

